



Be Right™

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 29-mars-2005

Date de révision 07-févr.-2023

Version 2.6

## Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 2603999  
**Nom du produit** Hexamethylenetetramine Buffer  
**Identifiant de formule unique (UFI)** 9MD9-VAFX-W008-89TY  
**Masse molaire** Aucune donnée disponible

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Analyse de l'eau.  
**Utilisations déconseillées** Utilisation par les consommateurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

HACH LANGE FRANCE S.A.S.  
8, mail Barthélémy Thimonnier  
F-77185 Lognes  
Tél. +33 (0) 169 67 34 96  
info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA  
Venecoweg 19  
B-9810 Nazareth  
Tél. +32 (0)15 42 35 00  
info-benelux@hach.com

HACH LANGE  
Rorschacherstrasse 30 a  
CH-9424 Rheineck  
Tel. +41 (0)848 55 66 99  
info-ch@hach.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
B: Chemtrec +32 2 808 32 37  
CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

## Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

|                                      |                      |
|--------------------------------------|----------------------|
| <b>Matières solides inflammables</b> | Catégorie 1 - (H228) |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>  | Catégorie 1 - (H334) |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>       | Catégorie 1 - (H317) |

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Hexaméthylènetétramine



### **Mention d'avertissement**

Danger

### **Mentions de danger**

H228 - Matière solide inflammable

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

### **Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

P241 - Utiliser du matériel électrique antidéflagrant

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P304 + P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

## Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Sans objet

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique       | CAS No.<br>EC No.<br>Index No. | %<br>massique | Classification selon<br>le règlement (CE)<br>n° 1272/2008 [CLP] | Limite de<br>concentration<br>spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M<br>(long terme) |
|--------------------|--------------------------------|---------------|---|--|-----------|---------------------------|
| Hexaméthylènetétra | 100-97-0                       | 90 - 100%     | Solide inflammable 2 -  | -  | -         | -                         |

| Nom chimique | CAS No.<br>EC No.<br>Index No.              | %<br>massique | Classification selon<br>le règlement (CE)<br>n° 1272/2008 [CLP]     | Limite de<br>concentration<br>spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M<br>(long terme) |
|--------------|---|---------------|---|--|-----------|---------------------------|
| mine         | (612-101-00-2)<br>202-905-8<br>612-101-00-2 |               | H228<br>Sensibilisation<br>Cutanée 1 - H317<br>Sens. Resp. 1 - H334 |  |           |                           |

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë      Aucune information disponible

## Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

**4.1. Description des premiers secours**

|   |  |
|---|--|
| <b>Conseils généraux</b>  | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.   |
| <b>Inhalation</b>   | Peut provoquer une réaction respiratoire allergique. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.  |
| <b>Contact oculaire</b>   | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.  |
| <b>Contact avec la peau</b>                                     | Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.  |
| <b>Ingestion</b>  | Peut produire une réaction allergique. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.   |
| <b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b> | Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. |

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes**      Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Toux et/ ou respiration sifflante. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin**      Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

## Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Formaldéhyde.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Informations supplémentaires** Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

## **Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage** Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les chaussures et vêtements contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver conformément aux réglementations locales.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)** Réactif analytique. Solution standard.  
**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**Informations supplémentaires** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

| Gants                  |  |                     |                  |
|------------------------|--|---------------------|------------------|
| Temps de contact       | EPI - Matériaux des gants                            | Épaisseur des gants | Délai de rupture |
| À long terme (répétée) | Porter des gants de protection en Viton™             | 0,70 mm             | >480 minutes     |
| À court terme          | Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile | 0,20 mm             | >30 minutes      |

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.

**Protection respiratoire** Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

**Recommended filter type:** ABEK-P3.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Solide

**Couleur** blanche

**Odeur** Inodore

**Seuil olfactif** Aucune donnée disponible

| <u>Propriété</u>                      | <u>Valeurs</u>           | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---------------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>Masse molaire</b>                  | Aucune donnée disponible |                            |
| <b>pH</b>                             | 8.4                      | .2 M                       |
| <b>Melting point / freezing point</b> | 280 °C / 536 °F          | Sublimes                   |

|  |                            |
|--|----------------------------|
| <b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b> | Aucune donnée disponible   |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                    | Sans objet                 |
| <b>Pression de vapeur</b>                                    | Sans objet                 |
| <b>Densité de vapeur relative</b>                            | Aucune donnée disponible   |
| <b>Densité</b>   | 1.33                       |
| <b>Coefficient de partage</b>                                | log K <sub>ow</sub> ~ -2.1 |
| <b>Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Partage</b>   | log K <sub>oc</sub> ~ 0    |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                     | 410 °C / 770 °F            |
| <b>Température de décomposition</b>                          | 200 °C / 392 °F            |
| <b>Viscosité dynamique</b>                                   | Sans objet                 |
| <b>Viscosité cinématique</b>                                 | Sans objet                 |
| <b>Densité relative</b>                                      | 1.33 g/cm <sup>3</sup>     |

**Solubilité(s)****Hydrosolubilité**

| Classement de la solubilité de l'eau | Hydrosolubilité | Hydrosolubilité Température |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------------------|
| Aucune information disponible        | 666666,7 mg/L   | 25 °C / 77 °F               |

**Solubilité dans d'autres solvants**

| Nom chimique  | classification de solubilité | Solubilité               | Solubilité Température        |
|---------------|------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Acide         | Se décompose                 | Aucune donnée disponible | Aucune information disponible |
| Éthanol       | 1000/.0125 mg/L              | 25 °C / 77 °F            | Éther                         |
| 1000/.32 mg/L | 25 °C / 77 °F                | Chloroforme              | 1000/.010 mg/L                |
| 25 °C / 77 °F |                              |                          |                               |

**Corrosivité du Metal**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| <b>Taux de Corrosion de L'acier</b>     | Aucune donnée disponible |
| <b>Taux de Corrosion de L'aluminium</b> | Aucune donnée disponible |

**Propriétés explosives**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Limite supérieure d'explosivité</b> | 20 g/m <sup>3</sup>      |
| <b>Limite inférieure d'explosivité</b> | Aucune donnée disponible |

**Propriétés d'inflammabilité**

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| <b>Point d'éclair</b> | Sans objet        |
| <b>Méthode</b>        | 236 °C / 456.8 °F |

**Inflammabilité**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b> | Aucune donnée disponible |
| <b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>  | Aucune donnée disponible |

|                               |                           |
|-------------------------------|---------------------------|
| <b>Propriétés comburantes</b> | Aucune donnée disponible. |
|-------------------------------|---------------------------|

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## **Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### 10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Réagit avec de nombreux composés.

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides. Acide nitrique. Agent comburant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Oxydes d'azote (NOx). Formaldéhyde.

## **Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

#### **L'estimation de la toxicité aiguë (ETA)**

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

#### **Toxicité aiguë inconnue**

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)



le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)  
le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)

**Corrosion/irritation cutanée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique           | Méthode d'essai                                  | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats                             | Principales références de la littérature et sources de données |
|------------------------|--|--------|----------------|--------------------|---------------------------------------|--|
| Hexaméthylènetétramine | OECD Test 404: Acute Dermal Corrosion/Irritation | Lapin  | 500 mg         | 4 heures           | Non corrosif ou irritant pour la peau | ECHA   |

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique           | Méthode d'essai                               | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats                              | Principales références de la littérature et sources de données |
|------------------------|---|--------|----------------|--------------------|--|--|
| Hexaméthylènetétramine | OECD Test 405: Acute Eye Corrosion/Irritation | Lapin  | 100 mg         | 24 heures          | Non corrosif ou irritant pour les yeux | ECHA   |

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

**Sensibilisation cutanée Voie d'exposition:**

| Nom chimique           | Méthode d'essai                              | Espèce | Résultats                                     | Principales références de la littérature et sources de données |
|------------------------|--|--------|---|--|
| Hexaméthylènetétramine | OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée | Cobaye | Confirmé pour être sensibilisateur de la peau | ECHA   |

**Sensibilisation des voies respiratoires Voie d'exposition:**

| Nom chimique           | Méthode d'essai                     | Espèce | Résultats                                       | Principales références de la littérature et sources de données |
|------------------------|-------------------------------------|--------|---|--|
| Hexaméthylènetétramine | Sur la base de l'expérience humaine | Humain | Confirmé pour être sensibilisateur respiratoire | HSDB   |

**STOT - exposition unique**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Aucune donnée disponible.

#### **STOT - exposition répétée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

#### **Oral voie d'exposition:**

| Nom chimique           | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition    | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|------------------------|------------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|--|
| Hexaméthylènetétramine | Rat<br>NOAEL           | 80 mg/kg       | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | Fournisseur SDS  |

#### **Inhalation (poussières / brouillard) Route d'exposition:**

| Nom chimique           | Type de résultat final  | Dose rapportée        | Durée d'exposition | Effets toxicologiques   | Principales références de la littérature et sources de données |
|------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------|---|--|
| Hexaméthylènetétramine | Rat<br>TC <sub>Lo</sub> | 350 mg/m <sup>3</sup> | 21 jours           | <b>Rein, Uretère, ou vessie</b><br>Le volume d'urine a diminué ou anurie<br><b>Métabolisme et Nutrition</b><br>La perte de poids ou gain de poids diminué<br><b>Biochemical</b><br>Inhibition enzymatique, induction ou modification des taux sanguins ou de tissus (true cholinestérase) | RTECS  |

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique           | Tester                | Cellule Souche       | Dose rapportée | Durée d'exposition    | Résultats                                | Principales références de la littérature et sources de données |
|------------------------|-----------------------|----------------------|----------------|-----------------------|--|--|
| Hexaméthylènetétramine | analyse cytogénétique | HeLa Cellule humaine | 1 mmol/L       | Aucun n'a été signalé | Résultat positif du test de mutagénicité | RTECS  |

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

#### **Oral voie d'exposition:**

| Nom chimique | Tester | Espèce | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la |
|--------------|--------|--------|----------------|--------------------|-----------|------------------------------|
|--------------|--------|--------|----------------|--------------------|-----------|------------------------------|

|                        |                            |        |             |                       |  | littérature et sources de données |
|------------------------|----------------------------|--------|-------------|-----------------------|--|-----------------------------------|
| Hexaméthylènetétramine | test de létalité dominante | Souris | 25000 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Résultat positif du test de mutagénicité | RTECS                             |

#### Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange : Aucune donnée disponible.

Substance : Aucune donnée disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange : Aucune donnée disponible.

Substance : Aucune donnée disponible.

#### Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

##### **11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** : Aucune information disponible.

##### **11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** : Aucune information disponible.

## Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** : Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

#### Mélange

**Toxicité aquatique aiguë** : Aucune donnée disponible.

**Toxicité aquatique chronique** : Aucune donnée disponible.

#### Substance

**Toxicité aquatique aiguë** : Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

| Nom chimique         | Durée d'exposition | Espèce                  | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|--------------------|-------------------------|------------------------|----------------|--|
| Sulfate de magnésium | 96 heures          | <i>Gambusia affinis</i> | CL <sub>50</sub>       | 15500 mg/L     | IUCLID   |

Algues:

| Nom chimique         | Durée d'exposition | Espèce                         | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|--------------------|--------------------------------|------------------------|----------------|--|
| Sulfate de magnésium | 72 Heures          | <i>Scenedesmus subspicatus</i> | CE <sub>50</sub>       | 2700 mg/L      | IUCLID   |

**Toxicité aquatique chronique:** Aucune donnée disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Mélange** Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Mélange:** Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage log K<sub>ow</sub> ~ -2.1

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau log K<sub>oc</sub> ~ 0  
Coefficient de Partage

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

| Nom chimique           | Évaluation PBT et vPvB          |
|------------------------|---------------------------------|
| Hexaméthylènetétramine | La substance n'est pas PBT/vPvB |

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

**Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO):** Aucune information disponible

## Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

#### Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

**Waste disposal number of used product**

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

**Emballages contaminés** Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

**Autres informations** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1328  
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 4.1  
 14.4 Groupe d'emballage III  
 14.5 Polluant marin Sans objet  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir la section 6-8 pour plus d'informations  
 N° d'urgence F-A, S-G  
 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Sans objet

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1328  
 14.2 Nom d'expédition Hexaméthylènetétramine  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 4.1  
 Étiquettes 4.1  
 14.4 Groupe d'emballage III  
 Description UN1328, HEXAMÉTHYLÈNETÉTRAMINE, 4.1, III, (E)  
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir la section 6-8 pour plus d'informations  
 Code de classification F1  
 Code de restriction en tunnel (E)

**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1328  
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 4.1  
 14.4 Groupe d'emballage III  
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur A803  
 Code ERG 3L

**Informations supplémentaires**

Il y a une possibilité que ce produit pourrait être contenu dans un ensemble de réactifs ou un kit composé de différentes matières

dangereuses compatibles. Si l'article est pas dans un ensemble réactif ou kit, la classification donnée ci-dessus est appliqué. Si l'article fait partie d'une trousse de réactifs de la classification changerait à ce qui suit:  
UN3316 Trousse chimique, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III.  
Si l'article est non réglementé, la classification ne s'applique pas.

## Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

**Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

**Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail**

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique                      | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|-----------------------------------|---|--|
| Hexaméthylènetétramine - 100-97-0 | 75.   |  |

**Polluants organiques persistants** Sans objet

#### **Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

- Non contrôlé

#### **Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

#### Allemagne

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

| Nom chimique                       | Numéro RG, France | Titre |
|------------------------------------|-------------------|-------|
| Hexaméthylènetétramine<br>100-97-0 | RG 15bis, RG 74   | -     |

#### Inventaires internationaux

|                                   |              |
|-----------------------------------|--------------|
| <b>EINECS/ELINCS</b>              | Est conforme |
| <b>TSCA</b>                       | Est conforme |
| <b>DSL/NDSL</b>                   | Est conforme |
| <b>ENCS</b>                       | Est conforme |
| <b>IECSC</b>                      | Est conforme |
| <b>KECL - Existing substances</b> | Est conforme |
| <b>PICCS</b>                      | Est conforme |
| <b>AICS (Australie)</b>           | Est conforme |

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

## Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

**Date d'émission** 29-mars-2005  
**Date de révision** 07-févr.-2023  
**Remarque sur la révision** Sections de la FDS mises à jour, 2.

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

|          |  |
|----------|--|
| **       | Désignation de danger  |
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                          |
| ATE      | Estimation de la toxicité aiguë  |
| CAS      | Chemical Abstracts Service Number  |
| Plafond  | Valeur limite maximale   |
| CLP      | à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges [règlement (CE) No. 1272/2008] |
| DNEL     | Dose dérivée sans effet (DNEL)   |
| CE       | European Community   |
| ECHA     | ECHA (The European Chemicals Agency)   |
| CE50     | Effective Concentration to 50% of a test population  |
| EEC      | European Economic Community  |
| EN       | European Standard  |
| IMDG     | Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)   |
| IATA     | Association internationale du transport aérien (IATA)  |
| IATA-DGR | Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises dangereuses                        |
| OACI     | Organisation de l'aviation civile internationale   |
| ICAO-TI  | Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques   |
| IUCLID   | IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)                        |
| GHS      | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques                                 |
| DMENO    | Dose minimale avec effet nocif observé   |
| LOAEC    | Concentration minimale avec effet nocif observé  |
| CL50     | Concentration létale 50%   |
| DL50     | Dose létale 50%  |
| LOLI     | LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la réglementation)           |
| MAK      | Concentration Maximum estimée Allemagne (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration)                                      |

|         |  |
|---------|--|
| NOAEL   | DSENO (Dose sans effet nocif observé)  |
| CSENO   | Concentration sans effet toxique observé   |
| OSHA    | OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)  |
| PEC     | Predicted Effect Concentration   |
| PNEC    | Concentration prévisible sans effet (PNEC)   |
| PBT     | Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)  |
| REACH   | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No. 1907/2006]   |
| RID     | Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail) |
| RTECS   | RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)   |
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps)  |
| SKN*    | Désignation « Peau »   |
| SKN+    | Sensibilisation cutanée  |
| STEL    | STEL (Limite d'exposition à court terme)   |
| STOT    | Toxicité spécifique pour certains organes cibles   |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  |
| STOT SE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)   |
| SVHC    | Substances of Very High Concern  |
| TLV     | Valeur Limite d'Exposition   |
| TRGS    | Technical rules for hazardous substances, Germany  |
| TSCA    | Substances Toxiques de contrôle  |
| UN      | United Nations   |
| vPvB    | very persistent and very bioaccumulative   |
| VOC     | Composés organiques volatils   |
| AwSV    | Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne  |

### Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Méthode de classification

| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
|---|-------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Mutagénicité  | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité   | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë                                  | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique                              | Méthode de calcul |
| Toxicité par aspiration                                   | Méthode de calcul |
| Ozone   | Méthode de calcul |
| Matières solides inflammables                             | Méthode de calcul |

### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H228 - Matière solide inflammable

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

### Conseil en matière de formation

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de



travail

**Limitations relatives à l'utilisation** Pour une Utilisation en Laboratoire.

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**